



Formalités de Visa pour l'Algérie

1/- Qui doit demander un visa ?

Les ressortissants français, européens, et d'autres (voir liste) souhaitant se rendre en Algérie doivent obtenir un visa au préalable.

(liste des pays ici http://fr.wikipedia.org/wiki/Visa_d'entr%C3%A9e_en_Alg%C3%A9rie)

Le demandeur originaire d'un pays étranger concerné par le visa et résident en France fournira à l'appui de sa demande, la carte de séjour et sa photocopie

2/- Qui n'a pas besoin de visa ?

Les ressortissants des pays arabes : Maroc, Lybie, Tunisie, Syrie, Yémen.. ainsi que Le Mali, Turquie, Malaisie, Maldives, Seychelles.... n'ont pas besoin de visa

MAIS : ils doivent avoir le passport de ces pays avec une validité de 06 mois minimum + Titre de séjours en France ù

Attention : Si vous avez une double nationalité : c'est-à-dire originaire de l'un de ces pays et que vous n'avez pas le passeport du pays : Vous devez demander votre visa en tant que français dans les délais.

3/- Où déposer sa demande de visa (dans quel consulat)? : >> selon la ville où vous habitez : Voir la liste ici > [Circonscriptions consulaires d'Algérie en France](#) [[↳ Accès](#)]

4/- Quelles sont les délais pour avoir son Visa :

Après déposer son dossier complet : il faut attendre entre 1 et 14 jours

5/- Quelles sont les pièces demandées :

1/ Le formulaire de demande de visas, dûment remplis en double exemplaires [[↳ Renseigner et Télécharger le formulaire](#) ]

2/- Passeport d'une validité minimum de six mois + sa photocopie (aux normes)

3 /- Deux 02 photos d'identité récentes et identiques

4/- Une attestation d'assurance voyage – assistance rapatriement,.

6/- Tarif Visa : visa moins de 90 jours **€ 85 en espèce**

7 /- Attestation d'une Agence de voyage précisant la nature et le lieu du voyage : Comme il s'agit d'un visas touristique : vous devrez d'abord venir chercher cet attestation qui vous sera fourni lors du dépôt de votre dossier.

8/- Titre de séjour, pour les ressortissants étrangers résidents en France